

**Plan de Prévention du Bruit
dans l'Environnement (PPBE)
sur la Communauté d'Agglomération de
Saint-Quentin-en-Yvelines**

**Compléments d'actualisation des actions communales et
intercommunales**

23/03/2022



Sommaire

PREAMBULE	3
ACTIONS ET MESURES	4
Mesures arrêtées au cours des dix dernières années	4
Questionnaire des communes	4
Questionnaire SQY	9
Mesures programmées pour les cinq années à venir	12
Objectifs généraux de réduction du bruit	12
Rappel des mesures possibles	13
Mesures proposées et soumises à consultation publique dans le cadre du projet de PPBE	15
Actions et mesures spécifiques aux Grandes Infrastructures routières	2
Mesures arrêtées au cours des dix dernières années sur les Grandes Infrastructures routières	2
Mesures programmées pour les cinq prochaines années sur les Grandes Infrastructures routières	3

PREAMBULE

Implanté à l'ouest de Versailles, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines possède sur son territoire de nombreuses infrastructures de transports génératrices de nuisances sonores.

La Cartographie de Bruit Stratégique (CBS) qui a été approuvée le 20 décembre 2018 a permis de mettre en évidence les infrastructures les plus impactantes :

- Bruit routier avec la présence des nationales 10 et 12 ainsi que plusieurs routes départementales comme la RD11, RD23, RD36, ...,
- Bruit ferroviaire avec les lignes N et U.

La Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319 du 26 octobre 2005 impose aux gestionnaires de réaliser un **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** de leurs infrastructures :

- Infrastructures routières supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an
- Infrastructures ferroviaires supportant un trafic supérieur à 30 000 mouvements par an.

L'État a approuvé le PPBE de 3^{ème} échéance sur ces infrastructures le 16 avril 2019. Le Conseil Départemental a approuvé le sien le 17 avril 2020.

La procédure de PPBE actuelle, du fait des problématiques liées au covid 19 ayant ralenti la phase de consultation du public, a pris 3 ans. Durant ces 3 années, la situation a pu évoluer et les collectivités, Mairies comme Communauté d'Agglomération ont mené des actions ayant pu avoir un impact sur les nuisances sonores.

Ce document est un complément d'actualisation au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement officiellement adopté par le Conseil Communautaire en date du **10 Février 2022**.

ACTIONS ET MESURES

Mesures arrêtées au cours des dix dernières années

Les mesures arrêtées au cours des dix dernières années sur le territoire de la Communauté d'Agglomération pour chaque gestionnaire d'infrastructure sont présentées au chapitre « Bilan des actions proposées par les différents gestionnaires ».

Les questionnaires envoyés aux douze communes du territoire ainsi qu'aux services de la communauté d'agglomération ont permis de compléter ce bilan.

Questionnaire des communes

Commune : Coignières	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Lancement de la révision du PLU
Déplacements	Achat de véhicules électriques pour la flotte municipale Création zone de covoiturage Mise en place de transport en commun pour RPA
Aménagement des infrastructures	Extension de la zone 30 Incitation à mettre en place des enrobés phoniques Remplacement du matériel d'espace vert par du matériel électrique moins bruyant
Sensibilisation Communication Concertation	2 radars pédagogiques Communication sur internet ainsi que dans le magazine de la commune
Etudes et suivi	Cartes de bruit
Procédure réglementaire	Cartes de bruit en 2009 et en 2018

Commune : Élancourt	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Mise en place d'un EPP (Espace Paysager Protégé), et notamment dans les résidences
Déplacements	Achat de 6 véhicules électriques dont 2 utilitaires Achat de 2 véhicules hybrides
Aménagement des infrastructures	Création de passages piétons surélevés Extension des zones 30 Installation de coussins berlinois Rénovation de bâtiments communaux : remplacement de menuiseries, double vitrage
Sensibilisation Communication Concertation	4 radars pédagogiques mobiles Contrôle routier de vitesse régulier par la police municipale et la police nationale

	Matériel électrique pour l'entretien des espaces verts Rappel dans le bulletin municipal des horaires de travaux (bricolage, tonte)
Etudes et suivi	Cartes de bruit
Procédure réglementaire	Cartes de bruit 2009 et 2018

Commune : Guyancourt

Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Réduction de la place de la voiture en ville
Déplacements	Achat de 6 véhicules électriques dont 2 utilitaires Achat de 2 véhicules hybrides
Aménagement des infrastructures	Création de passages piétons surélevés Extension des zones 30 Installation de coussins berlinois Rénovation de bâtiments communaux : remplacement de menuiseries, double vitrage
Sensibilisation Communication Concertation	4 radars pédagogiques mobiles Contrôle routier de vitesse régulier par la police municipale et la police nationale Matériel électrique pour l'entretien des espaces verts Rappel dans le bulletin municipal des horaires de travaux (bricolage, tonte)
Etudes et suivi	Cartes de bruit
Procédure réglementaire	Cartes de bruit 2009 et 2018

Commune : Magny-les-Hameaux

Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Aménagement du quartier du Buisson Mise en sens unique de rues (Mars, Victor Hugo, G. Péri, PVC, André Hodebourg, Allée des Roses) Création d'itinéraires cyclables sur les voies de gestion communales, création d'une piste cyclable près de la RD195 Marquage et signalisation des contre sens cyclables
Déplacements	Achat de 2 véhicules électriques et 1 hybride Mise en place de plusieurs supports à vélos Achats de 3 vélos à assistance électriques pour le personnel communal

Commune : Magny-les-Hameaux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Aménagement des infrastructures	Renouvellement des couches de roulement sur certaines voies routières Suppression des bandes rugueuses sur les routes Création de chicanes (Avenue d'Aigrefoin) Limitation de vitesse (50km/h au lieu de 60km/h sur la route de la Butte aux Chênes, 50km/h au lieu de 90km/h sur la Rue Paul et Jeanne Weiss) Réduction des vitesses sur différents tronçons de la RD195 et mise en place de STOP aux intersections de la RD avec les voies communales Mise aux normes des traversées piétonnes (rue de la Poste, Aragona, Schoelcher, des Tamaris, des Noisetiers, des Charpentiers, Monnot, Gaugin, de l'Égalité) Réduction progressive des vitesses dans les hameaux après concertations Aménagement de la traversée cyclable sur la RD195 Réfection des trottoirs et cheminement PMR
Sensibilisation Communication Concertation	Participation active aux travaux des structures (Comité de suivi de la charte et comité consultatif de l'environnement) mises en place par l'État concernant les bruits aériens découlant de l'activité de la plateforme de Toussus-Le-Noble Achat d'équipements électriques (taille-haie, souffleur, ...) Contrôle routier de vitesse Police Municipale/Gendarmerie quotidien, surveillance du respect des feux tricolores quotidien, séances de révision du code de la route et ses nouveautés
Procédure réglementaire	Vérification des horaires des travaux

Commune : Maurepas	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Déplacements	Création de zones 30 Remplacement de véhicules thermiques par des véhicules électriques dans la flotte automobile communale Installation de 2 bornes de recharge pour 4 véhicules électriques (centre-ville) Favoriser l'usage des deux roues : installation de stationnements vélos à proximité des bâtiments communaux, mise à disposition de trois stations de gonflage sur la Ville
Aménagement des infrastructures	Rénovation du bâti communal : plan pluriannuel d'investissement qui prévoit progressivement la remise à niveau de plusieurs structures dont plusieurs écoles (isolation phonique)
Sensibilisation Communication Concertation	Radars pédagogiques Relai des informations sur les services et infrastructures cyclables sur le territoire de SQY (pistes cyclables, Vélo station) ...
Etudes et suivi	Cartes de bruit
Procédure réglementaire	Cartes de bruit Arrêté relatif à la lutte contre le bruit

Commune : Montigny-le-Bretonneux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Déplacements	Achat de 4 vélos Achat de 3 ZOE, 4 Kangoo ZE, 1 Goupil et 4 Jumpy
Aménagement des infrastructures	Création de zones 30 Réfection de chaussée Rénovation de bâtiments communaux (crèche, écoles, ...) : <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des menuiseries - Amélioration de l'isolation thermique - Isolation phonique de réfectoires et de classes Mise en place de plusieurs pistes cyclables et d'arceaux pour les vélos (actuellement 775 et 140 à venir en 2022) Participation au financement d'un mur anti-bruit de 400ml le long de l'A12 (500 000€)
Sensibilisation Communication Concertation	Utilisation de matériel électrique pour l'entretien des espaces verts
Etudes et suivi	Cartes de bruit
Procédure réglementaire	Cartes de bruit et PPBE

Commune : Plaisir	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Mise en place du PLU en cours
Déplacements	Achat de véhicules électriques Modification de sens de circulation et implantations de panneaux stop pour limiter la vitesse sur des axes droits et longs Mur anti-bruit le long de la RD30 suite à l'élargissement de la RD30 par le CD78 Elaboration d'un Schéma directeur d'aménagement cyclable communal.
Aménagement des infrastructures	Mise en zones 30 de certaines voies Rénovation de bâtiments communaux (écoles, Mairie) par remplacement des menuiseries, amélioration de l'isolation thermique et phonique
Sensibilisation Communication Concertation	Campagne contre les incivilités dans l'Essentiel et sur MUPI
Etudes et suivi	Cartes de bruit Suivi des plaintes par mail à l'adresse plaisiravotreécoute@ville-plaisir.fr

Commune : Villepreux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Aménagement des infrastructures	La vitesse sur l'ensemble de la commune est limitée à 30km/h
Procédure réglementaire	PLU

Commune : Voisins-le-Bretonneux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Insertion de normes de stationnement 2 roues dans le PLU pour les nouvelles constructions Privilégier l'installation d'activités commerciales, artisanales ou sportives, en bordure de la RD36 Restriction de la circulation automobile - Restreindre le trafic de transit
Déplacements	Achat de 11 véhicules électriques Achat de 2 tricycles électriques
Aménagement des infrastructures	Création de zones 30 Vitrage type "silence" dans certains bâtiments communaux
Sensibilisation Communication Concertation	2 radars pédagogiques Mise en place de l'application Néocity
Etudes et suivi	Cartes de bruit
Procédure réglementaire	Cartes de bruit et PPBE

Commune : Trappes	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Déplacements	Achat de voitures, vélos et trottinettes électriques pour la flotte Ville
Aménagement des infrastructures	Barrières sélectives – Dispositifs anti rodéos motos Travail sur les nuisances sonores sur les travaux réalisés – Réactivité sur les nuisances sonores ponctuelles
Sensibilisation Communication Concertation	Rodéos -motos
Etudes et suivi	Relevés de vitesse
Procédure réglementaire	Casques anti-bruit/protections/EPI pour les agents concernés

Questionnaire SQY

SQY	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Déplacements	<p>Approbation du PLD</p> <p>Démarche HQE</p> <p>Labellisation des P+R</p> <p>Mise à jour et déploiement du Schéma directeur cyclable et de hiérarchisation viaire</p> <p>Promotion du covoiturage, notamment à travers les ateliers PMIE</p> <p>SQYshare, projet d'autopartage inter-entreprises porté par le CCE (mais avec forte implication SQY), avec des voitures électriques et hybrides</p> <p>Vélostation, service vélo avec de nombreuses animations grand public et en entreprises accompagnées d'offres promotionnelles</p> <p>Ouverture consignes Véligo Villepreux-les Clayes, mise en place de l'accueil du dispositif régional de Véligo Location (vélos électriques), label « Terre d'Excellence Cyclable »</p> <p>Restructuration effectuée du réseau de bus en septembre 2018 + renforts lignes existantes, notamment des lignes interurbaines (15, 475, etc.)</p> <p>Evolution du matériel roulant : 6 bus hybrides sur les réseaux SQYbus et Hourtoule/STAVO</p> <p>Inauguration de 3 bus électriques sur le réseau SQYbus en mars 2019 (premiers de grande couronne avec le nouveau design d'IDFM), passage au GTL de la totalité de la flotte STAVO. A plus long terme, transition énergétique du matériel roulant avec IDFM qui compte développer la flotte de véhicules électriques ou roulants au GNV</p> <p>3 Navettes autonomes mises en place en mars 2021 pour la desserte de pas du lac.</p> <p>Déploiement le 7 mai 2021 d'un service de 1000 trottinettes électriques sur plus de 300 stations à l'échelle des 12 communes. Plus de 500 000 trajets effectués en 2021</p>
Aménagement des infrastructures	<p>Requalification de la RD10 en boulevard urbain à Montigny-le-Bretonneux</p> <p>Requalification de l'avenue du Pas du Lac à Montigny-le-Bretonneux</p> <p>Réalisation d'un mur de renforcement acoustique dans le cadre des travaux de requalification de l'av. du Pas du Lac à Montigny le Bretonneux</p> <p>Enfouissement de la RN10 dans la traversée de Trappes et réalisation d'un plateau urbain en couverture (projet Etat et commune de Trappes)</p> <p>Aménagements d'intermodalité des espaces publics du « Carré Gare » à Montigny le Bretonneux</p> <p>Doublement en 2018 du Pont Schuler dans le cadre de la réalisation de la séquence 1 du TCSP Trappes-La Verrière, sur les communes de La Verrière et de Maurepas</p>

SQY	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
	Réaménagement de l'échangeur RN12/Garennes (état initial de dossier d'étude d'impact) à Guyancourt Réfection des trottoirs et chaussées des boulevards Beethoven et Mozart à Guyancourt accompagné d'un passage en zone 30
Sensibilisation Communication Concertation	Développement d'un calculateur multimodal Viago intégrant toute l'offre mobilité, y compris déplacements intermodaux pour faciliter le report modal et le rabattement en parcs-relais Information délivrée à l'agence de la mobilité pour informer sur l'offre existante Pilotage d'une démarche de Plans de mobilités inter-entreprises pour promouvoir les modes alternatifs à la voiture individuelle Sensibilisation pendant la fête du vélo, la semaine européenne de la mobilité
Etudes et suivi	Etude de nouveaux modes innovants : étude de pré faisabilité d'un démonstrateur Suprasqy, projet de transport autonome guidé composé de cabines électriques de 7 places circulant à 50km/h de vitesse commerciale sur un monorail. Projet en stand by depuis 2021. Lancement en 2021 d'un autre projet portant sur de petites capsules autonome au sol : projet Urbanloop. Requalification de voiries (rue de la Mérantaise en 2021, Rue des graviers et parvis nord de la gare de Villepreux les Clayes en 2020, rue aux fleurs 2019.) Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée dans le cadre de la création de ce Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement. L'annexe 4 présente un extrait des résultats de mesures acoustiques (synthèse des résultats)

SQY a également réalisé des travaux de réfection de chaussée. Environ 98 km de voirie ont été rénovées pour un montant supérieur à 8 millions d'euros. L'ensemble des voies concernées est présenté en annexe 5 du PPBE.

Le Plan Local de Déplacements de Saint-Quentin-en-Yvelines qui a été approuvé en 2014 est disponible sur le site internet : <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/lagglo/les-missions-de-laggglomeration/transports/plan-local-de-deplacements-de-saint-quentin-en-yvelines-des-objectifs-ambitieux/>

Le PLD est en conformité avec la stratégie régionale d'organisation des déplacements définie dans le **Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France**, qui prévoit de **réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 dans un contexte de croissance globale des déplacements de 7%** :

Dans ce cadre, le PLD présente sous forme de fiches actions l'ensemble des projets qu'il est proposé de réaliser dans les prochaines années, autour de 6 thématiques :

- Rendre les transports collectifs plus attractifs
- Favoriser les modes actifs
- Agir sur la circulation automobile
- Mettre en place une politique de stationnement à l'échelle de l'agglomération
- Organiser les flux de marchandises
- Communiquer, informer et former efficacement l'ensemble des publics

Afin de concrétiser les orientations du PLD, un schéma directeur cyclable a été réalisé. Les trois axes d'interventions préconisées sont :

- Le développement des infrastructures (pistes, bandes, voies mixtes...) : l'objectif est de créer un réseau sécurisant, maillé et continu reliant entre eux les principaux pôles de vie et équipements de niveau communautaire,
- L'aménagement de stationnement vélos à proximité des grands pôles de vie de l'agglomération qui doit permettre aux utilisateurs de garer leur vélo en toute sécurité et à proximité immédiate des équipements,
- La mise en place de services liés au vélo (location, gardiennage de nuit, entretien...) afin de donner à tous la possibilité et l'envie d'utiliser un vélo.

Mesures programmées pour les cinq années à venir

Les actions menées par la Communauté d'Agglomération pourraient être limitées aux sources de bruit qui ont été cartographiées par la CBS ; la Communauté d'Agglomération souhaite élargir sa politique de maîtrise des nuisances sonores et est susceptible d'intervenir sur l'ensemble des sources de bruit présentes sur son territoire.

Objectifs généraux de réduction du bruit

Les actions envisagées par la Communauté d'Agglomération sont de deux sortes :

- des **actions à la source** sur les flux de circulation ;
- des **actions stratégiques et de prévention**,
- des **actions globales sur le territoire**, qui pourraient impliquer des sources de bruit non cartographiées en CBS.

L'échéance de réalisation de ces actions (listées ci-après) est de 5 ans, c'est-à-dire pour la durée du PPBE et jusqu'à sa révision éventuelle (rappelons que l'arrêté du 14 avril 2017 établissant les listes d'agglomérations de plus de 100 000 habitants pour application de l'article L.572-2 du code de l'environnement).

Le budget de réalisation des actions est intégré aux coûts de fonctionnement des services des intervenants de la Communauté d'Agglomération et des Mairies.

Des subventions ou participations pourront aussi être éventuellement perçues lors de travaux neufs.

Rappel des mesures possibles

Actions à la source et actions correctives

Action	Type	Pertinence d'efficacité acoustique *	Pertinence de délai pour la mise en œuvre **	Coût (en € HT)
Sur le bâti	Isolement de façades	+++	+++	7000 € / indiv 5000 € / collect.
Au bord des voies	Mise en place d'écran ou de merlons	+++	+++	500 € / m ²
Sur la voie	Revêtement routier	***	***	Surcoût 20%
	Aménagement de la voirie (ralentisseur, giratoire ...)	+++	+++	Elevé
Sur le trafic routier	Réduction du trafic	++	++	Faible
	Modification du plan de circulation	+++	+++	Faible
	Restriction de circulation PL	+++	+++	Faible
	Gestion du stationnement	+++	++	Faible
	Gestion du trafic urbain de livraison	++	++	Faible
	Modération de la vitesse	+++	+++	Faible
	Installation de radars automatiques / pédagogiques	++	++	Faible
	Mise en place d'une onde verte	variable	+++	Faible
	Réalisation d'une zone 30	+++	++	Faible
	Partage de la voirie (code de la rue)	+++	++	Moyen
	Développement des modes de transports doux	+	+	Moyen
	Développement des transports en commun	+++	+	Moyen
	Utilisation véhicule électrique ou hybride	+	+	Moyen
	Contrôle des 2-roues motorisés	++	+	Faible

* S'apprécie au regard de l'effet direct de l'action en situation (plus une action sera pertinente, plus elle sera acoustiquement efficace pour améliorer la situation des riverains)

** S'apprécie au regard de la durée de vie d'un PPBE (environ 5 ans)

*** Les vitesses en agglomération étant limitées au maximum à 50 km/h, le changement du revêtement de chaussée n'engendrera aucun gain en termes de réduction des niveaux de bruit à l'émission (en dessous de 50 km/h c'est le bruit du moteur qui est prépondérant)

La codification utilisée est la suivante : +++=action très pertinente, ++=action pertinente, +=action peu pertinente

Tableau 1 : Tableau indicatif d'actions à la source et d'actions correctives possibles

Actions stratégiques et de prévention

Action	Type	Pertinence de délai pour la mise en œuvre **	Coût
Intégration de la dimension acoustique dans les outils existants (PLU / PDU, etc) et prise en compte du bruit dans les documents d'urbanisme	Formation, communication	++	Faible
Sensibilisation au bruit dans les écoles	Sensibilisation	++	Faible
Sensibilisation au bruit des bailleurs sociaux	Sensibilisation, communication	++	Faible
Sensibilisation au bruit des habitants	Sensibilisation	++	Faible
Mise en place d'un outil de gestion des plaintes	Sensibilisation, communication	++	Faible
Réalisation d'une charte de bruit nocturne	Sensibilisation	++	Faible
Développement d'un portail bruit sur le site de l'Agglomération	Communication, formation	++	Faible
Mise en place de journées thématiques (courtoisie au volant, journée bruit, journée de l'audition, journée verte, etc)	Sensibilisation, communication	++	Faible
Monitoring de bruit	Surveillance, information	++	Moyen
Etudes de trafics, études acoustiques	Prévention et préconisations	+	Faible

** S'apprécie au regard de la durée de vie d'un PPBE (environ 5 ans)

La codification utilisée est la suivante : +++=action très pertinente, ++=action pertinente, +=action peu pertinente

Tableau 2 : Tableau indicatif d'actions préventives possibles

Mesures proposées dans le cadre du projet de PPBE

Mesures proposées par les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les mesures proposées par les communes sont présentées ci-après :

Commune : Coignières	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Aménagement du quartier de la gare PLU en cours de révision
Déplacements	Pose de 4 bornes de recharge pour les véhicules électriques : Parking de la gare, Centre commercial du village et Mairie Renforcement de la flotte de véhicules électriques
Aménagement des infrastructures	Nouvelle extension des zones 30 Incitation aux gestionnaires pour mettre des enrobés phoniques Etude de pacification de la RN10 et du boulevard des Arpents Incitation aux modes doux par la rénovation du GR11 et CV2 Création de pistes cyclables
Sensibilisation Communication Concertation	Poursuite de la mise en place de radars pédagogiques Continuer la communication sur internet ainsi que dans le magazine de la commune Extension de la vidéo surveillance pour mieux lutter contre les excès de vitesse
Procédure réglementaire	Participation au PPBE avec SQY
Espace naturel aménagé	Allée des Pommiers
	Chemin Butte aux Chiens
	CV2
	Espace Daudet
	GR11
	Jardin Le Nôtre
	Parc Prévenderie
	Rigoles du Roi
Val Favry	

Commune : Élancourt	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Développement des transports en commun de compétence SQY
Aménagement des infrastructures	Suivi des actions sur les voies de compétence SQY ou département
Espace naturel aménagé	Bassin de la Boissière
	Bassin de la Muette
	Bois des Réaux-Sapins Naturels d'Elancourt
	Chemin de la Coudriette
	Colline d'Elancourt
	Fond de Launay
	Fonds des Roches
	Parc des Coudrays
	Square de Berlin
Villedieu et Réaux	

Commune : Guyancourt	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Promotion des modes doux au niveau intercommunal et départemental Encouragement aux modes actifs lors d'aménagements de nouvelles constructions (norme liée au stationnement) Réalisation d'urbanisme écran (bâtiments faisant obstacle au bruit) en privilégiant l'installation des activités le long des infrastructures de transport, et non de l'habitat (pas de population directement impactée en bordure des voies)
Déplacements	Développement de véhicules plus propres dans la flotte communale, notamment par l'intégration de véhicules électriques.
Aménagement des infrastructures	Tests à l'utilisation d'équipements d'entretien moins bruyants (souffleurs à feuilles notamment)
Sensibilisation Communication Concertation	Information sur les vitesses pratiquées en temps réel via l'usage de radars pédagogiques et analyses grâce à l'enregistrement des données
Etudes et suivi	Suivi des plaintes sur la thématique bruit et accompagnement des administrés dans les démarches auprès des gestionnaires avec une réponse systématique apportée par courrier aux demandes sur le sujet
Espace naturel aménagé	Guyancourt ne souhaite pas restreindre sa définition des zones de calme à celle du code de l'environnement. De plus, de nombreux espaces pressentis comme possible zones de calme ne sont pas maîtrisés, ni en propriété, ni en gestion par la commune. Ainsi, la commune de Guyancourt souhaite réaliser un travail approfondi sur une définition commune à l'ensemble du territoire de SQY, avec l'ensemble des acteurs du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, la délimitation et les actions possibles des zones de calme sur son territoire.

Commune : La Verrière	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Promouvoir les modes doux déjà existants et les mailler entre eux pour une véritable continuité à travers la ville (piétons et cycles)
Déplacements	Verdir la flotte automobile : véhicules électriques légers et utilitaires
Aménagement des infrastructures	Favoriser le déploiement des bornes de recharges électriques sur l'espace public et pour les véhicules communaux (dans le domaine privé de la commune) Installer des radars pédagogiques Créer des zones 30 là où la vitesse est excessive Création d'abris vélos et d'arceaux vélos
Sensibilisation Communication Concertation	Limiter les bruits de chantiers par des alertes régulières Aides des particuliers dans les plaintes liées aux bruits des infrastructures existantes Communiquer par le biais des différents canaux sur le bruit (magazine, réseaux sociaux...) Information d'une construction d'une crèche municipale HQE
Procédure réglementaire	Mentionner dans les marchés la volonté de matériels peu bruyants voire électriques (espaces verts) et de process réduisant le bruit dans les chantiers pilotés par la ville
Espace naturel aménagé	Parc du Château Coulée verte Allée du 19 Mars Allée du Scarabée Plaine du Scarabée

Commune : La Verrière	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Espace naturel aménagé	Parc du Château

Commune : Les Clayes-sous-Bois	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Espace naturel aménagé	Parc de Diane

Commune : Magny-les-Hameaux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Favoriser les modes doux
Aménagement des infrastructures	Enfouissement de la future ligne 18 de la SGP sur la totalité de sa longueur afin de limiter l'impact sonore de cette ligne et de respecter les recommandations de l'OMS Limitation des vitesses de circulation par incitation et aménagements routiers Mesures régulières de trafics et de vitesses Intégration du souci acoustique lors de l'ensemble des travaux d'aménagements routiers Implantations des bornes de recharges électriques Remplacement des outils thermiques par des outils électriques (souffleurs de feuilles, tailles haies, sécateurs ...) Veille permanente sur les sources de bruit (plaques sur voiries, travaux, ...)
Sensibilisation Communication Concertation	Informations régulières sur la réglementation en direction des particuliers (utilisation des engins de jardinage et de bricolages, ...) et des entreprises (horaires des chantiers et des livraisons, collecte des ordures ménagères, ...) Travail permanent avec les associations à but environnemental
Procédure réglementaire	Mise en place d'un plan afin de trouver une solution pour le bruit aérien (aérodrome de Toussus-le-Noble)
Espace naturel aménagé	Complexe Anquetil
	Fonds tourbeux de Port-Royal des Champs
	Gîtes à chiroptères de Port-Royal des Champs
	Jardins familiaux
	Plaine de Chevincourt
	Ravins forestiers
	Vallée de la Mérantaise
Vallée du Rhodon	

Commune : Maurepas	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Déplacements	Schéma de déplacement communal : Étendre les zones 30 et les zones de rencontre pour réduire la vitesse des véhicules, sécuriser les cheminements piétons, créer des aires de covoiturage... Développer le pédibus, proposer des découvertes de la ville à vélo... Favoriser l'usage des deux roues : installation de stationnements vélos supplémentaires à proximité des bâtiments communaux, création d'un abris vélo sécurisé
Aménagement des infrastructures	Rénovation du bâti communal : plan pluriannuel d'investissement qui prévoit progressivement la remise à niveau de plusieurs structures dont plusieurs écoles (isolation phonique)

Sensibilisation Communication Concertation	Communication auprès des habitants : explication des panneaux « zone 30 » et « zone de rencontre » et information lors de passage des quartiers en zone 30 Sensibilisation des enfants à la pratique du vélo avec la création d'un circuit d'apprentissage
Procédure réglementaire	
Espace naturel aménagé	Bassin de la Courance
	Jardins familiaux, avenue de Normandie
	Bois de Nogent
	Bois de la Marnière
	Bois de Maurepas
	La jachère florale
	Vergers partagés

Commune : Montigny-le-Bretonneux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	Limitation de circulation automobile via la promotion des modes doux au niveau communal (achat de vélos pour les déplacements entre services) intercommunal et départemental
Déplacements	Utilisation de véhicules moins bruyants pour les déplacements des agents communaux (achat de véhicules électriques)
Aménagement des infrastructures	Diminution de la vitesse automobile à 30km/h (avec ou sans aménagements de voirie). Renouvellement des enrobés des voies communales avec des enrobés performants, dès que possible et nécessaire
Sensibilisation Communication Concertation	Intégration de critères acoustiques dans les cahiers des charges des marchés publics, notamment pour le matériel d'entretien des espaces verts Veille sur le respect des exigences acoustiques réglementaires dans tout nouveau projet de construction, notamment via le certificat d'urbanisme. Préservation des espaces identifiés comme à protéger avec inscription de mesures de protection au PLU Identification d'un référent au sein de la commune sur les questions acoustiques et communication en interne sur les outils à disposition (cartes, plans, etc.) Information de la population sur le site entrevoisins.org contenant de nombreuses informations sur les survols d'aéronefs de l'Ile-de-France
Etudes et suivi	Etude attentive de l'impact acoustique généré par de nouveaux projets d'infrastructures (création, modification aux abords des infrastructures bruyantes) et mobilisation pour la mise en place de traitement directement à la source au maximum (plus efficaces à long terme que les traitements des bâtiments) Veille sur les avancées des projets lancés dans les PPBE des gestionnaires d'infrastructures présents sur le territoire Suivi des plaintes sur la thématique bruit et accompagnement des administrés dans les démarches auprès des gestionnaires
Procédure réglementaire	Communication aux services de l'Etat des données de trafic sur les voies communales circulées par plus de 5000 véhicules/jour afin de fiabiliser l'information du classement des voies et protéger ainsi les futures constructions

Espace naturel aménagé	Chemin des Tonnelles
	Cimetière de Montigny-le-Bretonneux
	Cimetière des IV Pavés
	Ferme du Manet
	Jardins Familiaux
	Le Pré Saint-Martin
	Parc Alain Chédeville
	Parc du Château
	Parc du Poirier Saint-Martin
	Parc Erasme
	Parc Jeannette et Paul Jean
	Parvis de l'Hôtel de Ville
	Petits jeux Paul Fort
	Promenade
Rigole du Manet, Espace vert Satie	

Commune : Plaisir	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	PLU en cours Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable : PADD.
Déplacements	Pose de 14 points de recharge électrique rapide de puissance de 22 KWh/h sur plusieurs parkings publics. Évolution du parc automobile vers une flotte verte et installation de bornes de recharge électrique. Acquisition de vélos électriques pour le personnel communal dans le cadre de déplacement courts Réduction de la place de la voiture en ville par des espaces partagés Création de zones de covoiturage Mise en place d'arceaux pour vélos sur différents points de la ville
Aménagement des infrastructures	Extension des zones 30 et création d'un schéma directeur d'aménagement cyclable – projet communal de liaison douce. Réalisation de rénovation sur les bâtiments communaux à la suite des études thermiques en cours. Mise en place du dispositif intracting (Château) Renouvellement progressif des matériels bruyants (souffleurs à feuilles...)
Sensibilisation Communication Concertation	Poursuivre la communication sur internet ainsi que dans l'Essentiel Veille sur le respect des exigences acoustiques réglementaires et de recommandations dans tout nouveau projet de construction.
Procédure réglementaire	Participation au PPBE avec SQY Elaboration des futures cartes stratégiques de bruit – Bruitparif. Mise à jour des données d'entrée, concernant la localisation des établissements sensibles et des protections phoniques sur le territoire.
Espace naturel aménagé	5 champs Forêt de Sainte-Apolline Parc de l'Hôtel de Ville de Plaisir

Commune : Plaisir	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
	Bois de la Cranne
	Création de zones calmes, jardins familiaux supplémentaires dans le cadre de l'étude urbaine centre bourg et projets de plantation de micro-forêts urbaines, selon la méthode Miyawaki, sur la ville (potentiel de diminution du bruit : -10 dB pour une forêt mature).

Commune : Villepreux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Espace naturel aménagé	Bois
	Chemin de la Cavée
	Chemin des Hauts de Grisy
	Chemin du Hameau du Bois Hervé
	Chemin entre les 2 murs

Commune : Voisins-le-Bretonneux	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Planification urbaine	<p>Encouragement aux modes doux lors de d'aménagements de nouvelles constructions (norme liée au stationnement)</p> <p>Recherche d'une diminution du trafic de transit à proximité des bâtiments sensibles au bruit</p> <p>Développement de l'électrique dans la flotte communale : tricycles et véhicules</p> <p>Réalisation d'urbanisme écran dans la ZAC de la remise en privilégiant l'installation des activités le long de la route, et non de l'habitat.</p> <p>Opposition à la fermeture du mini tunnel de la RD91 pour éviter d'accroître le niveau sonore de la RD36</p>
Aménagement des infrastructures	<p>Diminutions de la vitesse automobile via la création de zones 20 ou 30 (avec ou sans aménagements de voirie) et l'usage de radars pédagogiques</p> <p>Isolation des bâtiments communaux sources de bruit vers l'extérieur afin de garantir le confort du voisinage</p>
Sensibilisation Communication Concertation	<p>Intégration de critères acoustiques dans les cahiers des charges des marchés publics si opportuns</p> <p>Préservation des espaces identifiés comme à protéger avec inscription de mesures de protection au PLU</p> <p>Veille sur le respect des exigences acoustiques réglementaires dans tout nouveau projet de construction – incitation aux constructions HQE</p>
Etudes et suivi	<p>Etude attentive de l'impact acoustique généré par de nouveaux projets d'infrastructures (création, modification aux abords des infrastructures bruyantes) et mobilisation pour la mise en place de traitement directement à la source au maximum (plus efficaces à long terme que les traitements des bâtiments).</p> <p>Veille sur les avancées des projets lancés dans les PPBE des gestionnaires d'infrastructures présents sur le territoire.</p> <p>Suivi des plaintes sur la thématique bruit et accompagnement des administrés dans les démarches auprès des gestionnaires.</p> <p>Veille sur l'évolution de l'aérodrome de Toussus le Noble et son impact sur l'environnement sonore communal.</p>
Espace naturel aménagé	<p>Bassin de la Sourderie</p> <p>Bois de la Garenne, Coulée Verte</p> <p>Bois du Mérantais</p> <p>Domaine du Parc de la Croix-du-Bois</p> <p>Parc Eugène Fleuré</p> <p>La Bretonnière, Coulée Verte</p>

Commune : Trappes	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Déplacements	<p>Opération « un collégien=un vélo »</p> <p>Augmentation des investissements dans le pool véhicules</p> <p>Bornes de recharge électriques pour le pool véhicules</p> <p>Schéma directeur cyclable communal ;</p>

Transition écologique	Achat de matériel électrique pour le service espaces verts
Aménagement des infrastructures	Travail sur les zones accidentogènes (Zones 30), Plan d'enfouissement RN10, Aménagements vélos, PPI voirie, Aménagement Pergaud (continuité mail de l'aqueduc – base de loisirs), Liaison des parcs
Sensibilisation Communication Concertation	Application « Trappes&moi » Semaine de la sensibilisation, Semaine de la mobilité
Etudes et suivi	AMO Mobilités douces – Stationnement, AMO Voirie, Sollicitation SNCF Audit sur le traitement phonique de la salle « La Merise »

Mesures proposées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

SQY		
Domaine d'action	Intitulé	Description des actions
Déplacements	<p>Thèmes du PLD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre les transports en commun plus attractifs - Favoriser les modes actifs - Agir sur la circulation automobile - Mettre en place une politique de stationnement à l'échelle intercommunale - Organiser les flux de marchandises - Communiquer, informer et former efficacement l'ensemble des publics 	<p>Actions du PLD :</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'offre en transports collectifs Aménager les pôles d'échanges multimodaux Réorganiser le réseau de bus Poursuivre les projets de sites préférentiels et lignes dédiées Adapter la ville aux transports collectifs Se doter d'outils performants Poursuivre la politique de sécurité dans les transports Rendre les transports en commun accessibles Rendre la voirie cyclable Encourager la pratique du vélo Promouvoir la marche Développer le stationnement des vélos Améliorer la sécurité routière Hiérarchiser le réseau viaire Développer les modes alternatifs Améliorer l'accessibilité au réseau magistral Lutter contre le bruit et les nuisances Améliorer les franchissements de la RN10 et des voies ferrées Rendre la voirie accessible Réglementer le stationnement automobile dans les PLU Réaliser un plan intercommunal de stationnement Inciter au report modal vers les transports collectifs Développer le stationnement des vélos Favoriser le développement des modes alternatifs Assurer le remplissage des parkings à tout moment Développer une offre pour le stationnement des véhicules de livraison Veiller à la bonne pratique du stationnement Optimiser les conditions de livraison Développer le site logistique de Trappes-Elancourt Développer la logistique urbaine Développer une offre pour le stationnement du transport de marchandises Communiquer autour du PLD Améliorer l'information disponible pour les TC Encourager la pratique des modes actifs Agir sur la sécurité routière Promouvoir les bonnes pratiques de stationnement Impliquer les entreprises Rendre accessible l'information pour tous <p>Projets d'aménagement routiers déjà prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carrefour de la Malmedonne (enfouissement de la RN10 avec réalisation d'un nouveau franchissement de la RD13), à Coignières, Maurepas et La Verrière - Suite du TCSP Trappes La Verrière (autres séquences à venir) - Echangeur RN12/Garennes à Guyancourt - Déploiement du réseau de liaisons cyclables et du RER vélo. - Projets de requalification de voirie - Lancement en 2021 d'un projet portant sur de petites capsules autonome au sol : projet Urbanloop. - Ouverture en 2023 de la consigne vélos de la gare de La Verrière.

Actions sur les routes

Les actions possibles sont limitées pour réduire la nuisance sonore à la source, car en effet :

- Les habitations sont généralement proches de la route, empêchant la mise en place d'obstacles (murs/écrans) et cette solution n'est souvent pas réaliste : grandes longueurs, problèmes d'accès, ...
- Les vitesses de circulation moyennes sont déjà assez faibles (souvent 50 km/h) et la modification du revêtement routier (agissant sur le bruit de roulement) aurait peu d'incidence sur les émissions sonores du trafic.

Il reste néanmoins des possibilités sur le contrôle des flux de trafics et sur leur nature : notamment vitesses et proportions de poids-lourds ; ainsi les actions envisagées se portent surtout sur **l'organisation des déplacements et l'optimisation des flux**.

Des possibilités de maîtrise des sources sonores pourront le cas échéant être recherchées sur :

- **Optimisation des flux** de trafics (établissement de plans de circulation, PDU), en les orientant par exemple vers des zones moins sensibles.
- **Réduction de vitesses** et créant des zones 30 ; en théorie passer de 50 à 30 km/h permettra de gagner 2 à 3 dB(A) sur les émissions sonores (si les flux restent fluides et non pulsés, à savoir avec des régimes moteur stables).
- Réduction ou interdiction des **poids-lourds** en circulation sur certaines voies.

SQY a également prévu de réaliser des travaux de réfection de chaussée. L'ensemble des voies concernées sont présentées en annexe 7.

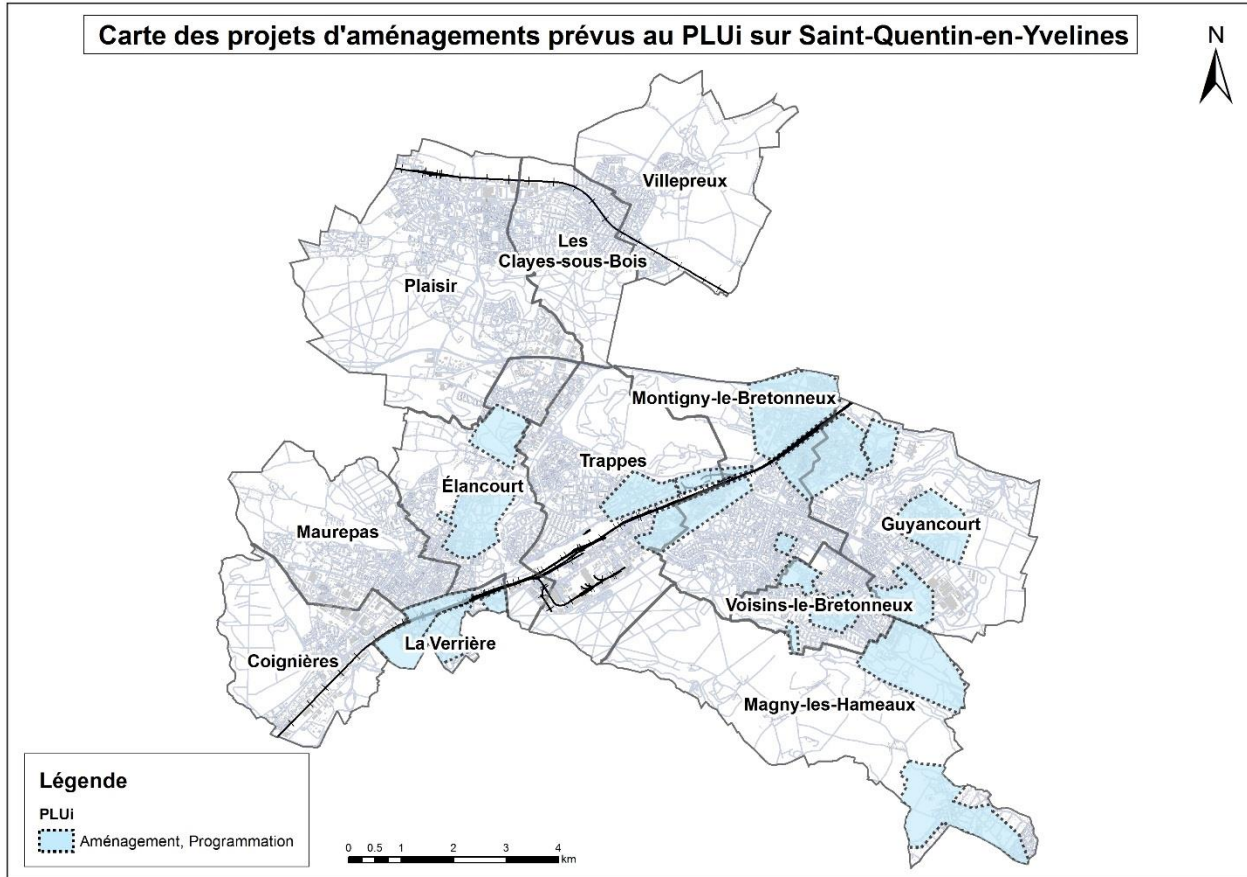
Projets d'aménagements du PLUi

Dans le cadre du PLUi, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines prévoit de participer à la réalisation des aménagements suivants, d'une part en apportant une réduction de nuisances par le développement des transports en commun et celui des circulations douces, d'autre part en assurant le suivi des contraintes acoustiques qui leur seront liées :

Commune	Numéro de projet	Nom du projet
Élancourt	4	Vers un centre élargi
	5	D'une friche à un espace de sports et de loisirs
Guyancourt	1.3	RN12 Garennes
	3.1	Thalès
	3.2	Armstrong-Fédérés-Place des Frères Perret
La Verrière	6	Projet urbain Gare/Bécannes
	7	Village équipements et bois
	8	Bois de l'Étang et articulation avec le village
Magny-les-Hameaux	13	Mérantais
	14	Centre Bourg élargi
Montigny-le-Bretonneux	1.1	Renouvellement ZAC Pas du Lac, renforcer attractivité pour accueillir des activités tertiaires de qualité
	9	Requalification centre Sourderie
Montigny-le-Bretonneux – Guyancourt	1.2	Le Pôle centre urbain : affirmer un pôle majeur à l'échelle de l'Ouest francilien
Trappes	2.1	Revitalisation et réaménagement centre-ville : centre Jaurès intégrant le plateau urbain
Trappes – Montigny-le-Bretonneux	2.2	Terrains Freyssinet élargis
	2.3	Revitaliser la zone de l'Observatoire et du Buisson de la Couldre et le quartier Jean Macé
Voisins-le-Bretonneux	10	La Remise, un éco-quartier paysager
	11	Vers un Cœur de ville authentique, dynamique et accessible
	12	Une entrée de ville paysagée : la mise en valeur du Saut du Loup

Tableau 3 : Liste présentant les projets du PLUi sur le territoire

La carte ci-dessous présente les emplacements des projets d'aménagements.



Carte 1 : Localisation des projets d'aménagement prévus au PLUi sur le territoire

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-En-Yvelines agira également pour l'enfouissement total de la future ligne 18, conformément aux souhaits de la commune de Magny les hameaux et de l'ensemble de communes concernées situées sur le plateau de Saclay (Châteaufort, Villiers le bâcle, ...)

Actions stratégiques et de prévention

Vérification des dépassements de seuil de bruit

Les **dépassements de seuils de bruit** (confirmation ou non) seront vérifiés, par exemple à l'aide de :

- Contrôle des hypothèses de trafics retenues dans la CBS.
- Comptages du trafic.
- Mesures acoustiques in situ.
- Modélisations acoustiques.

Ces actions pourront être complémentaires et permettront de valider de potentielles zones de dépassements de seuils de bruit.

Actions sur les routes – Sollicitation du Département

De nombreuses routes départementales sont responsables des dépassements de seuils de bruit.

Le Conseil Départemental sera donc sollicité pour la vérification des Points Noirs de Bruit (PNB) potentiels et pour l'étude et la résorption éventuelles de ces zones de dépassements de seuils ; notamment vis-à-vis du bruit des routes RD 10, RD 11, RD 12, RD 13, RD 23, RD 30, RD 36, RD 58, RD91, RD 127, RD 161, RD195, RD912 et RD 938.

Actions sur les voies ferrées – Sollicitation de SNCF-Réseau

SNCF-Réseau sera sollicitée pour l'étude des points noirs de bruit ferroviaires (PNBf) et pour la résorption éventuelle de ces PNBf qui seraient confirmés.

Actions sur les aérodromes

Les nuisances provoquées par les aérodromes se situant à proximité de la Communauté d'Agglomération seront surveillées notamment en surveillant l'évolution des PEB de ces aérodromes.

La Communauté d'Agglomération étant représentée au Comité Consultatif de l'Environnement, ses représentants poursuivront leurs efforts en accord avec la ville de Magny les Hameaux pour que les mesures visant à baisser les nuisances aériennes soient effectivement mises en place.

Les mesures acoustiques effectuées régulièrement par Bruitparif seront examinées avec soin.

Actions sur les industries potentiellement bruyantes – Sollicitation de la DREAL

Plusieurs entreprises sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines produisent des nuisances sonores pouvant potentiellement gêner les riverains.

La DREAL sera sollicitée afin de mettre en place, si besoin, des études de vérification de niveaux sonores en limite de propriété.

Actions sur l'ensemble des sources de bruit

• Informations des usagers - Suivis

Des informations spécifiques seront produites :

- Information des conducteurs (radars pédagogiques ; verbalisation ; etc.).
- Information du public : communication des CBS et PPBE.

Un suivi des nuisances sonores ou nuisances potentielles pourra être réalisé ponctuellement : mise en place de monitoring, études de bruit spécifiques, campagnes de mesures, etc.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines envisage de réfléchir à la mise en place d'outil de gestion des plaintes sur son territoire.

• Politique de bruit – Réglementations

Des actions globales seront portées par les communes et la Communauté d'Agglomération vis-à-vis du bruit sur leur territoire :

- Opérations d'urbanisme et OPAH.
- PLU.
- Développement des transports en commun, de l'utilisation du covoiturage, des mobilités actives.
- Encouragement du report modal, de l'utilisation de véhicules moins bruyants (électriques et modes doux notamment), développement des réseaux de pistes cyclables.
- Développement de bornes électriques.
- ...

Cette liste n'est pas exhaustive et la Communauté d'Agglomération pourra éventuellement mettre en place d'autres actions possibles, qui seront mises en valeur lors de la prochaine échéance de PPBE (à +5 ans si la Communauté d'Agglomération le souhaite)

Zones de calme

Rappel

Les critères de choix des « zones de calme » sont propres à l'autorité du PPBE, le seul critère d'exposition sonore n'est pas indispensable.
Il peut s'agir de zones que la collectivité souhaite protéger du bruit et/ou préserver comme espace de ressourcement.

Afin d'élaborer une définition commune d'une zone calme, les communes et la Communauté d'Agglomération souhaitent mettre en place un groupe de travail. Ce dernier réunira l'ensemble des acteurs communaux et intercommunaux afin d'aboutir à une définition et une identification des zones calmes avant la prochaine procédure de révision du PPBE.

Les zones présentées ci-dessous ne sont pas figées et sont amenées à être modifiées en fonction des résultats du groupe de travail.

Un premier travail a été fait avec les communes, la Communauté d'Agglomération et le CODESQY en vue d'effectuer un listing exhaustif des espaces naturels aménagés sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

La carte, page suivante, présente les résultats de ce premier travail.

Les zones qui sont présentées ont été choisies sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, parce que:

- Ce sont des espaces verts et parcs publics existants, déjà entretenus et accessibles
- Il s'agit stratégiquement de préserver des zones existantes ou futures en tant que telles.

La liste des espaces naturels aménagés recensés est disponible en annexe 8.

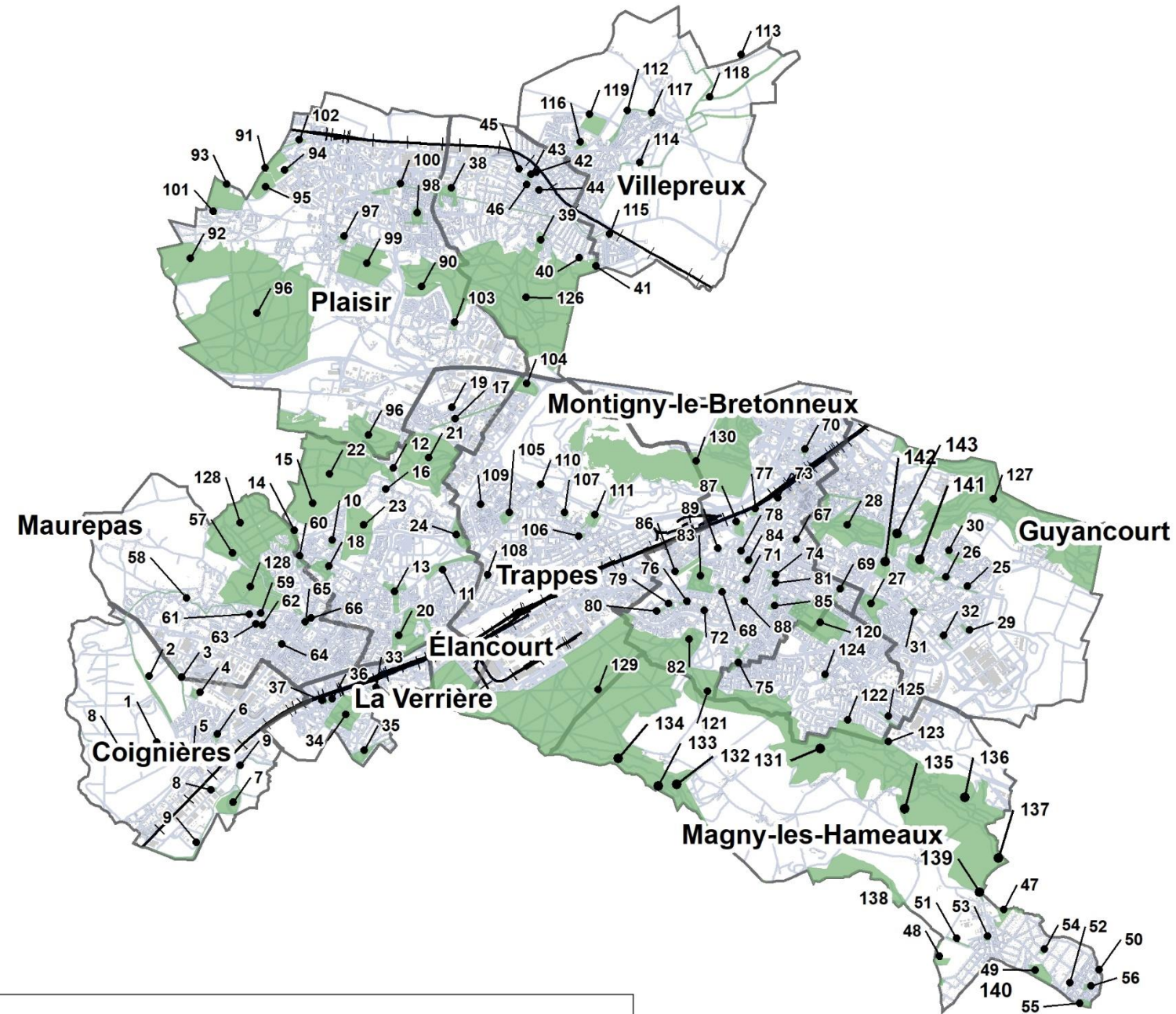
Procédure de suivi

Afin d'assurer un suivi et de produire, sur le long terme, les données nécessaires aux révisions successives du PPBE, les communes et la Communauté d'Agglomération souhaitent mettre en place un groupe de travail afin de déterminer la procédure à mettre en place.

Ce dernier réunira l'ensemble des acteurs communaux et intercommunaux afin d'aboutir à :

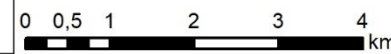
- Une organisation de suivi interne
- Une définition de la priorisation des sites de mesures à effectuer
- Un calendrier de mesure
- La définition des outils et techniques nécessaires et mobilisables

Carte des espaces naturels aménagés pour l'accueil du public sur Saint-Quentin-en-Yvelines



Légende

Espaces naturels aménagés pour l'accueil du public sur le territoire de la SQY



Carte 2 : Plan indicatif des espaces naturels aménagés repérés grâce au premier travail avec les communes, la Communauté d'Agglomération et le CODESQY

Actions et mesures spécifiques aux Grandes Infrastructures routières

Mesures arrêtées au cours des dix dernières années sur les Grandes Infrastructures routières

Les mesures arrêtées au cours des dix dernières années qui concernent les Grandes Infrastructures routières, routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération sont présentées dans le tableau ci-dessous.

SQY	
Domaine d'action	Intitulé et description de l'action
Aménagement des infrastructures	Requalification de l'avenue du Pas du Lac à Montigny-le-Bretonneux Réalisation d'un mur de renforcement acoustique dans le cadre des travaux de requalification de l'av. du Pas du Lac à Montigny le Bretonneux Aménagements d'intermodalité des espaces publics du « Carré Gare » à Montigny le Bretonneux Doublement du Pont Schuler dans le cadre de la réalisation de la séquence 1 du TCSP Trappes-La Verrière, sur les communes de La Verrière et de Maurepas Réaménagement de l'échangeur RN12/Garenes (état initial de dossier d'étude d'impact) à Guyancourt

D'autres actions ont été menées soit par les communes soit par la Communauté d'Agglomération, notamment réorganisation des déplacements (PLUi ou autres). Elles ont impacté les Grandes Infrastructures routières mais aucun détail n'est disponible actuellement par infrastructures.

SQY a également réalisé des travaux de réfection de chaussée sur ces Grandes Infrastructures routières. Environ 52 km de voirie ont été rénovées pour un montant supérieur à 4.5 millions d'euros. L'ensemble des voies concernées sont présentées en annexe 9.

Mesures programmées pour les cinq prochaines années sur les Grandes Infrastructures routières

Les actions possibles sont limitées pour réduire la nuisance sonore à la source, car en effet :

- Les habitations sont généralement proches de la route, empêchant la mise en place d'obstacles (murs/écrans) et cette solution n'est souvent pas réaliste : grandes longueurs, problèmes d'accès, ...
- Les vitesses de circulation moyennes sont déjà assez faibles (souvent 50 km/h) et la modification du revêtement routier (agissant sur le bruit de roulement) aurait peu d'incidence sur les émissions sonores du trafic.

Il reste néanmoins des possibilités sur le contrôle des flux de trafics et sur leur nature : notamment vitesses et proportions de poids-lourds ; ainsi les actions envisagées se portent surtout sur **l'organisation des déplacements et l'optimisation des flux**.

Des possibilités de maîtrise des sources sonores pourront le cas échéant être recherchées sur :

- **Optimisation des flux** de trafics (établissement de plans de circulation, PDU), en les orientant par exemple vers des zones moins sensibles.
- **Réduction de vitesses** et créant des zones 30 ; en théorie passer de 50 à 30 km/h permettra de gagner 2 à 3 dB(A) sur les émissions sonores (si les flux restent fluides et non pulsés, à savoir avec des régimes moteur stables).
- Réduction ou interdiction des **poids-lourds** en circulation sur certaines voies.

SQY a également prévu de réaliser des travaux de réfection de chaussée sur une voie considérée comme étant des Grandes Infrastructures.

Année	Commune	Voie	Section	Nature
2022 / 2025	ELANCOURT	Boulevard André Malraux	En totalité	Réfection de la chaussée